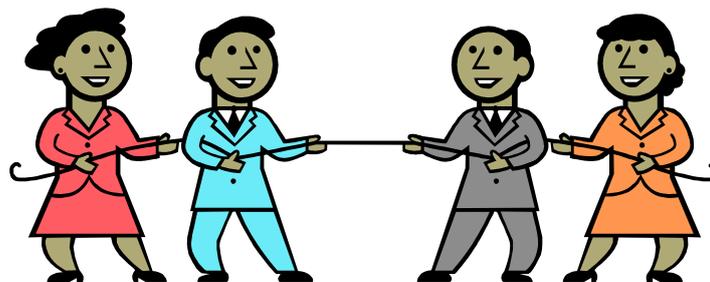


LA GESTION DES CONFLITS EN MILIEU SCOLAIRE



LA GESTION DES CONFLITS EN MILIEU SCOLAIRE

Cette animation pédagogique a été élaborée à partir des lectures de certains ouvrages et d'expériences de terrain

La pertinence de la sanction éducative.

L'enfant a besoin de reconnaissance pour se sentir exister dans un groupe, il a besoin d'une appartenance à un groupe ; la cellule familiale est la première entité où l'enfant doit trouver sécurité et bienveillance.

La sanction telle qu'elle sera abordée s'inscrit dans une démarche globale dans ce sens qu'elle s'inscrit dans la construction de l'individu « citoyen du monde » en devenir

Il faut accompagner l'enfant dans son apprentissage de la loi

I – Quelle émotion suscite chez chacun de nous la transgression ?

Il ne s'agit pas de se culpabiliser mais de prendre le recul nécessaire pour réfléchir sur ce qui est efficace et juste dans les actions que nous mettons en place pour rappeler l'enfant à son devoir. La première question est de savoir si je suis au clair sur ce que feraient mes collègues dans la même situation. Tout comme dans un couple où les désaccords parentaux placent l'enfant dans une situation de mal être qu'il traduira parfois en toute puissance, il en est de même pour une équipe pédagogique constituée d'individus avec chacun sa propre histoire, sa propre culture, sa propre expérience, sa propre sensibilité.

« Mehdi est un enfant scolarisé en CE2 ; ce jour là, à demi tourné sur sa chaise, les jambes allongées, les fesses sur le bord de la chaise, il tapote avec son crayon sur le bord de la table. La feuille reste indéniablement blanche et pourtant, je suis sûr, il sait le faire ; moi-même lorsque j'étais petite, je n'y arrivais pas toujours mais je n'avais pas cette attitude. Allez, je choisis de l'ignorer...ce bruit de crayon devient pourtant incessant...10 mn ...et cette position à moitié allongée...15 mn...la capuche...il a mis sa capuche...je n'en peux plus, je craque « Enlève ta capuche et redresse toi ! Redresse- toi (l'empoignant par le bras) mais qu'est ce que tu fais là ! Je ne vois vraiment pas à quoi tu sers ! Mais franchement si c'est pour ça tu n'as qu'à rester chez toi ! de toute façon, tu ne fais jamais rien, je ne vois pas pourquoi ça changerait ! Bon, personne ne s'en occupe, on ne lui parle pas ! Et ne te plains pas si personne ne te parle dehors ! Tu me copieras trente fois je dois m'asseoir correctement en classe »

Que se passe – t – il dans la tête de l'enfant ? Humiliation, peur, colère... Mais dans celle de l'enseignante ? Echec, colère, remise en question, peur, culpabilité...

Nous voudrions ne pas sanctionner mais nous en arrivons là parce que notre seuil de tolérance a été éprouvé, mis à mal, il arrive paradoxalement que les sanctions posées prennent la forme de punitions vengeresses, humiliantes ou mal comprises mais comment faire ?

II – Parler et agir

La parole est le premier levier de compréhension

La parole pour expliquer, rassurer, poser les limites... en veillant à ne pas avoir de discours moralisateur, accusateur, culpabilisateur...

Cependant la parole ne suffit pas toujours et il est nécessaire de passer aux actes

Nos sanctions reposent souvent sur nos valeurs éducatives, elles mêmes répondant à des normes sociétales. Souvent, bien involontairement, nous commençons par condamner la personne.

Il s'agira donc de « **sanctionner l'acte de transgression** » dont un citoyen s'est rendu responsable. Il est nécessaire de réfléchir à un acte constructif ; l'humiliation, le sentiment d'échec est une souffrance qui engendre la plupart du temps la colère, la révolte, la peur.

Ce n'est pas le ressenti de l'élève qui est important ; la gêne est désagréable cependant ce n'est pas l'objectif de la sanction. Une sanction peut être agréable et avoir les effets escomptés

Nous allons donc travailler sur la réparation, la déculpabilisation et la réinsertion

Quel que soit l'acte de l'auteur, celui – ci peut être perçu plus ou moins violent par le destinataire, quel que soit le niveau de transgression au regard de la loi ou de la règle il est donc important que la parole s'installe entre les 3 parties : le destinataire, l'auteur et le garant de la loi

Point n°1 : réintroduire de la parole et du sens

Eviter certains écueils

- Je suis sûr que tu fais ça pour nous embêter (accusation de l'auteur)
- Ce n'est pas si grave (dédramatisation du ressenti du destinataire)
- Le principal c'est que nous soyons d'accord (déli de la loi)

L'éducateur va poser 3 contraintes

1) obligation de réparation

- Réparation concrète
- Réparation symbolique
- Réparation compensatoire

2) la transgression doit s'accompagner d'une conséquence qui rappelle la règle

3) il est indispensable que l'auteur mette des mots sur les raisons qui ont entraîné son comportement

L'enfant n'est pas coupable de son histoire mais il est responsable de ce qu'il en fait qu'il soit auteur ou victime ; il est important de l'accompagner dans la mise en mots

Des questions à éviter

« Pourquoi as-tu fait ça ? » « Tu crois que c'est intelligent » « tu crois qu'on a que ça à faire ? »

Des questions à encourager dans un espace favorable à la réflexion et à l'évolution

« Pourquoi en sommes nous arrivés là ? Quelles sont les conséquences de cet acte, pour toi ? Pour les autres ? ». Il ne faut pas attendre l'adhésion de l'auteur par la question « Tu es d'accord ? »

Les moyens diffèreront : travail d'écriture, entretien, exposé, acte en relation avec la transgression, responsabilité par rapport à la règle, débat, recherche de solutions en groupe...

On évitera d'ajouter : « pour la peine, tu me copieras 30 fois ... ce que dit le règlement à ce sujet »
Ce n'est pas la pénibilité qui est recherché mais la **prise de conscience** : risque pour le destinataire,

pour le groupe, pour lui – même en termes de danger et non pas de punition

Il convient d'amener l'élève à réfléchir sur la contrainte ; certains ne sont pas prêts à cette réflexion et préfèrent la punition bête : le tout est d'inviter l'enfant avant la reprise de l'activité à réfléchir sur le comportement qu'il a décidé afin d'éviter de se retrouver dans une même situation ; la mise en mots peut être difficile mais lui dire « tu peux te le dire à toi-même. »

Pour intégrer la loi du groupe, il est important que l'enfant se sente accepté dans le groupe ; il convient de poser le cadre, de poser les règles de respect les uns par rapport aux autres.

La transgression est nécessaire à la construction de la personne ; certains enfants ont toujours besoin de se poser les limites ; il a besoin d'une réponse stable et ferme ; il cherche une réponse qui peut se révéler autant destructrice que constructrice ; il s'agit donc pour l'équipe pédagogique de considérer **la transgression comme des occasions qui permettent à la personne de progresser dans son rapport au monde**

La contrainte est alors obligatoire : si l'enfant vit mal la frustration, la contrainte lui permet cependant de le placer dans un cadre rassurant ; il se sent reconnu par rapport à un groupe pour lesquels sont posées les mêmes règles. La règle lui montre son appartenance au groupe ; elle le protège autant que les autres. **Faire respecter la loi, la règle par des actes qui respectent elles mêmes l'enfant, c'est faire reculer la violence.**

Il convient donc à chacun de nous d'accepter la frustration.

JEU DU BAROMETRE

Négociable ou non, il faut savoir

4 étiquettes

Non Jamais négociable	Oui Négociable	Non Rarement négociable	Oui Toujours possible
--------------------------	-------------------	----------------------------	--------------------------

Consigne : l'exercice est à faire rapidement, sans parler, et sans porter de jugement sur le comportement du voisin.

Il s'agit d'être réactif. Dans la réalité, nous agissons rapidement. Attention, une réponse « ni oui, ni non » est de fait interprété comme négociable.

Les enfants comprennent les convergences (dans la classe de Monsieur Untel, on doit laisser son cartable dehors alors que dans la classe de Madame Untel, ils doivent le rentrer dans la classe) ; en revanche, les contradictions ne doivent pas être fondamentales ; les enfants ne doivent pas se trouver pris entre les désaccords d'adultes involontaires ou pas : il convient donc d'harmoniser ses exigences en tenant compte des pratiques de chacun.

1. Garder sa capuche en classe
2. Garder son blouson en classe
3. Rentrer en classe en discutant
4. Parler à voix basse avec son voisin
5. Se lever pour aller tailler ou chercher un crayon
6. Mâcher du Chewing - gum en classe
7. Cracher par terre dans la cour
8. Frapper un copain « qui nous a traités »
9. Faire du sport quand on a oublié ses affaires
10. Ne pas avoir fait ses devoirs écrits
11. Ne pas avoir appris ses leçons
12. Faire autre chose en classe
13. Emettre un jugement sur le travail d'un copain
14. Emettre un jugement sur la séance
15. Prendre la parole sans autorisation
16. Insulter un copain
17. Insulter un adulte
18. Rapporter sur un camarade
19. Etre assis nonchalamment sur sa chaise
20. Demander à changer de voisin de classe
21. Parler fort dans un travail de groupe
22. S'imposer dans un travail de groupe

Cette expérience doit amener au constat suivant

- Des lois s'imposent à tous, au-delà de la famille
- A l'intérieur de chaque territoire, il existe des règles qui traduisent la convention des lieux
- L'enfant prend conscience que les adultes peuvent être différents dans leurs pratiques mais avec un sens important de leurs responsabilités qui posent des règles communes de respect, de reconnaissance et de sécurité

La loi est fondamentale ; elle ne se discute pas ; il y a les lois fondamentales qui gèrent notre monde et les lois territoriales. La règle quant à elle est un legs qu'on hérite en arrivant dans une institution. Elle peut cependant être ajustée ; les membres d'un groupe soient les enseignants voire les élèves peuvent aussi participer à l'élaboration de ces règles ; ils ne s'en sentiront que plus responsables et les intégreront un plus de facilité.

Les règles ont **une fonction pédagogique** : en participant à leur élaboration, l'enfant apprend à être un citoyen responsable, conscient de l'intérêt des lois, autorisés à peser sur les choix de leur communauté, comprenant mieux le rôle du législateur.

Un outil

Le tableau des règles de vie : il est important de distinguer « lois » (votés par les députés et les sénateurs) **et « règles »**

Pour que la règle fasse sens

1. A qui s'adresse – t – elle ?
2. A-t-elle été l'objet d'une continuité ou d'une adoption ?
3. De quelle négociation a – t – elle aboutie ?
4. Toutes les catégories de la population peuvent – elles trouver un intérêt à cette règle (elle ne doit pas être imposée ; par une minorité, c'est la non coopération de l'ensemble ; par une majorité, c'est l'exclusion) ?
5. Le manquement à la règle ne doit pas bloquer la classe (ex : Si quelques uns n'ont pas leurs chaussures de sport, la classe ne va pas en EPS)
6. Comment la règle a été annoncée : affiches, assemblée, présentation par les délégués de classe...écrites, commentées...)?
7. Comment être sûr que la règle ait bien été comprise par tous, qu'il n'y ait pas d'équivoque ?

Il faut veiller à la **période d'apprentissage** : les premières transgressions, par oubli ou mauvaises interprétations seront l'occasion de redire la règle, de la rappeler ; par contre la sanction sera appliquée dès que la règle sera transgressée

La règle doit être **construite, pratiquée, soutenue, instituée et garantie** ; la règle s'applique à tous même par les adultes. La règle peut avoir une exception ; elle doit prouver qu'elle est constructive et appliquée avec intelligence

Quant l'objectif est atteint, il est important de montrer à la classe que la règle étant instituée, il n'est plus utile de la formaliser ; une suppression officielle concrétise alors un progrès dans le domaine de l'autonomie ; devenir autonome, c'est se donner ses propres règles pour s'insérer dans la société.

Il est important que l'enfant signe « **un règlement intérieur** » : il est important qu'il atteste avoir connaissance du règlement intérieur et des sanctions qu'il encourt.

Sanctionner doit permettre à l'enfant de **se réinscrire dans le groupe**, il est important de hiérarchiser les actes de transgression en donnant la place de premier au non respect de la loi fondamentale : les propos racistes, la moquerie ou les jugements ; il est nécessaire dans cette hiérarchie de commencer par « **l'interdit de violence** »

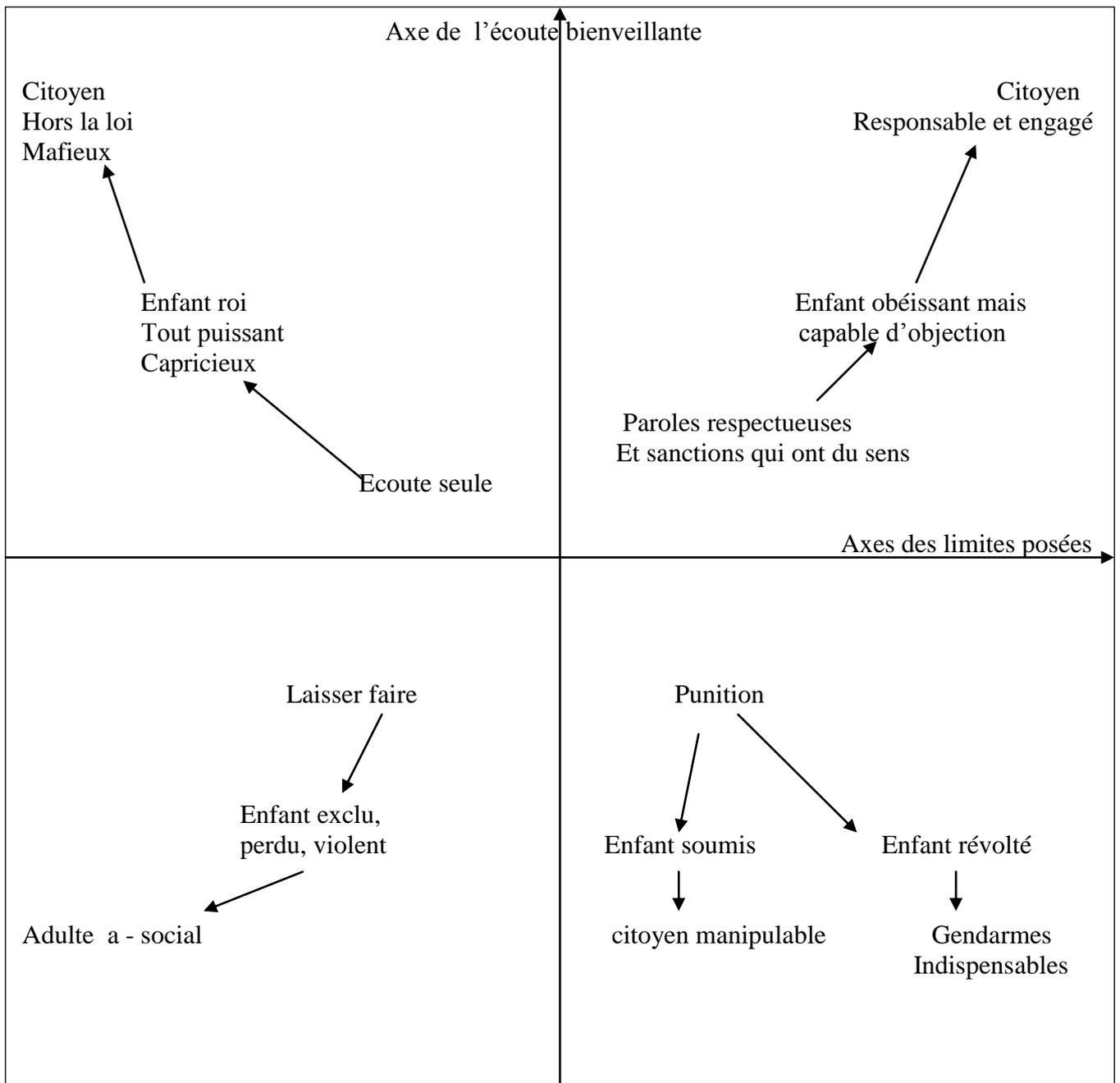
L'enseignant vis-à-vis de la transgression doit se poser les questions suivantes

- Quelle est ma responsabilité vis-à-vis de la victime ?
- Quel message nous envoie le responsable ?
- Quelle est la responsabilité de l'auteur vis-à-vis du groupe pour lequel la règle est posée ?

III construire le rapport à la loi

Loi subie par la soumission immédiate ou loi contestée c'est la loi du plus fort

Il faut s'inscrire dans **la loi acceptée** : celle qui fait sens, qui a instauré le dialogue ; si la règle paraît injuste à l'enfant, il s'enferme dans son objection.



La crise par rapport aux parents n'est pas toujours des crises par rapport à la loi mais aussi des prises de distance affectives. Il faut autant que faire se peut collaborer avec les parents.

L'apprentissage de la loi par la pratique de la règle se fait progressivement en fonction de l'âge

Dans l'établissement scolaire, le règlement doit servir de tiers entre l'enseignant et l'élève

MON RAPPORT A LA LOI AU QUOTIDIEN

Il faut attendre son tour pour parler

- a. Les enfants n'interrompent pas les adultes
- b. Ce que j'ai à dire est vraiment important
- c. Chacun a le droit d'être entendu jusqu'au bout
- d. Si on ne s'impose pas, personne ne nous écoute

Il faut dire bonjour, bonsoir, merci

- a. Je salue les personnes que je rencontre, mes collègues
- b. Les enfants doivent saluer les adultes
- c. Les adultes doivent saluer les enfants
- d. Le matin, il ne faut rien dire me demander, je ne suis pas réveillé

Il est interdit de frapper

- a. Une petite gifle n'a jamais fait de mal à personne
- b. Il faut bien se défendre et ne pas se laisser faire
- c. Si je frappe, c'est que j'ai mes raisons
- d. Taper, ça fait mal
- e. Si je m'autorise à le toucher, je ne suis pas sûr de contrôler ma force, un jour de colère
- f. C'est un interdit essentiel qui nous protège de l'escalade

Pas de grossièretés

- a. Les gros mots sont très vilains dans la bouche d'une fille
- b. En cas de colère, un gros mot vaut mieux qu'un coup
- c. Les mots n'ont pas la même valeur suivant les générations
- d. Les enfants de nos jours sont vraiment impolis
- e. C'est par habitude, on ne pense pas vraiment ce qu'on dit

Beaucoup de tarifs sont modulés en fonction de l'âge ou des revenus

- a. Cela permet de démocratiser les loisirs
- b. En diminuant l'âge des enfants, je fais des économies
- c. Je paie des impôts, je ne vais pas payer pour tout le monde
- d. Je paie le tarif indiqué sans me poser de questions

Notre rapport à la loi vient de notre culture, des premiers adultes qui nous ont éduqués, des expériences vécues. C'est ce rapport à la loi que nous leur montrons souvent. Une prise de recul par rapport à la loi peut nous amener à mieux comprendre les comportements des élèves.

A l'issue de cet exercice, il convient de se poser trois questions

- Ma conduite est-elle guidée par mes ressentis ? ce qui fait sens pour moi ?
- Est-ce que je me soucie en premier lieu de l'effet produit, de la gêne, de l'intérêt pour l'autre ?
- Est-ce que je fais les choses parce que c'est la loi, la morale ou la règle de la collectivité dans laquelle je vis ?

Le temps passé à éduquer n'est pas en concurrence directe avec le fait d'instruire mais d'instruire de façon éducative et efficace.

III Sanction ou punition

L'éducation est un échange entre l'éducateur et l'éduqué ; il ne fait qu'une partie du chemin en se demandant ce qui est de son ressort, ce qui ne se négocie pas, ce qu'il va pouvoir apporter comme réponse, mais aussi ce que l'autre va lui apporter dans les ajustements de la règle.

Si on admet que l'enfant n'est pas encore un individu responsable et qu'il a le droit à l'erreur, alors nous ne pouvons avoir les mêmes exigences que nous aurions pour un adulte

Sanctionner c'est attribuer à l'autre la responsabilité de ses actes (Mérieux) et si c'est encore prématuré puisque l'enfant n'est pas éduqué, ce sont des occasions de le mettre en situation de s'interroger et par de là de l'aider à se construire.

L'enseignant a fait sa part de chemin en posant les contraintes et en proposant son aide

Répondre à la transgression par Trois actes et Quatre étapes

Aide mémoire pour se poser les bonnes questions

	S'il y a eu dommage Apprendre la responsabilité civile	S'il y a règle bafouée Apprendre la responsabilité pénale	Pourquoi as-tu fait cela Apprendre la responsabilité sur sa vie
L'éducateur exerce une contrainte	Obligation de réparation – mise hors état de nuire	Privation d'un droit Travail sur la règle Attribution d'une responsabilité Parution devant le garant officiel	Interpellations Arrêt pour le temps de la réflexion
L'éducateur accompagne (contraindre n'est qu'un préalable)	Aide à la réparation Proposition de médiation	Explication Accès au sens ou à la règle	Ecoute active Proposition d'aide
L'intéressé s'implique	Médiation (acceptée ou non) Retrait ou conciliation	Nouveau choix : Acceptation de la règle, soumission, démission, rébellion...	Prise en charge du problème Demande d'aide
Le groupe est impliqué	Rendez vous de régulation Espaces de parole	Réaffirmation ou réajustement de la règle	Solidarité Aide mutuelle

Objectifs

Restaurer la relation entre auteur et victime, restaurer la confiance en soi et la sécurité de la victime

Restaurer une relation positive entre auteur et groupe : restaurer l'autorité du garant

Restaurer la confiance en soi de l'auteur

Définition de sanction et punition

Dictionnaire

Punition : action de punir - peine infligée

Sanction : peine ou récompense destinée à confirmer un jugement sur l'action d'une personne

BO 2004 : parle de punition scolaire et de sanction disciplinaire à partir du collège

Nous parlerons de **sanction éducative**, ce qui se présente comme une contrainte non violente

La punition sont source de violence et nous punissons plus souvent que nous sanctionnons :

Nous sommes très conditionnés par la notion de châtiment, représentation judéo chrétienne mais pas seulement, également celle de nos parents, nos grand parents ou nous-mêmes, sachant que ce n'est qu'en 1990 que la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) précise que la discipline scolaire doit respecter la dignité de l'enfant.

Ce qui reste « le coin », « les lignes », « les tours de cour »

Pour beaucoup, la punition doit être sévère, comme si c'était la douleur du puni qui réparait le dommage

Les mots ne sont pas anodins : sanction, punition, conséquences, mesure, réaction, suite... : ils ont une connotation plus ou moins fermée ou au contraire tournée vers une solution. On parle du fautif, de son acte ou plutôt de l'action du garant. On punit un coupable ou on sanctionne une infraction ?

Dans tous les cas, il est nécessaire de répondre à la transgression

La punition	L'adulte	L'enfant
Marque sur le début Blesse Humilie Idée de vengeance (tu as fait mal, tu dois avoir mal)	Sert à exprimer la colère Faire rapidement pression (pouvoir de coercition) Se déculpabiliser de leur propre échec éducatif	Se sent humilié Soumis S'installe dans la dépendance Pas de récidive immédiate par peur du « gendarme » Paie pour sa faute mais n'accède pas à l'autonomie
Elle n'est pas oubliée Elle ne permet pas à l'enfant de rebondir	Rappelle à l'enfant ses échecs Ne pense pas qu'il peut changer	Ressort avec une image négative de lui-même Continue car finalement c'est son seul signe de reconnaissance Colère, haine, sentiment de vengeance se développe (parfois pour plusieurs années)

Certains mots sont violents et peuvent devenir du harcèlement

- Humiliations
- Vexations
- Dévalorisation systématique
- Condamnation de la personne
- Rappel du passé
- Rappel de la réputation
- Présomption de culpabilité

Des exemples concrets

- C'est encore toi !
- Toujours le même !
- Tu t'es vu !
- Tu ne ressembles à rien !
- De toute façon c'est de famille !
- Tu es complètement malade !
- C'est comme d'habitude, pourquoi ça changerait !
- « Ça va pas dans ta tête » !
- « T'es pas clair » !
- « Non mais, regardez-le! « Tu vois » pas que tout le monde se fiche de toi ! »
- « t'es moche » !
- Ça tient vraiment de famille !
- De toute façon, ta mère comme d'habitude, elle s'en fiche !
- T'es un porc !
- La famille ... ; j'en ai ras le bol !
- Ça ne peut qu'être toi !
- De toute façon, pour toute les fois que c'est toi, tu t'en remettras !
- On ne lui parle pas (attention au bannissement) !
- Tu crois que tu vas avoir des copains ! tu crois qu'ils ont envie de toi !
- Bon, va dans la classe de Madame Untel, je ne veux plus de toi !! disparais !

Bilan catastrophique

- Peur
- Soumission
- Rébellion
- colère

Des solutions

Ne pas transformer la parole en une leçon de morale et un discours incantatoire qui fait de l'enfant le coupable et de l'enseignant la victime.

La sanction éducative doit répondre à deux questions

- Ai-je abandonné l'idée de vengeance ?
- Le but de la sanction est elle la pénibilité ou la prise de conscience de l'enfant

JE PUNIS OU JE SANCTIONNE

A : Moi ça jamais

- B : Je l'ai fait mais j'aimerais trouver plus efficace
C : Cela peut être une mesure intelligente dans certains cas
D : C'est une bonne idée à laquelle j'adhère

1. Ne rien faire, faire mine d'ignorer la transgression
2. Donner le choix de la sanction à l'intéressé
3. Vexer et dénoncer devant tous la transgression
4. Regarder de travers, fusiller du regard, intimider
5. Bouder
6. Contrôler l'identité, présumer la culpabilité
7. Faire copier des lignes
8. Priver de récréation
9. Exclure momentanément dans le couloir, mettre sur la touche
10. Mettre au coin
11. Faire copier le règlement
12. Donner un coup de pied aux fesses, un coup sur la tête quel que soit l'objet
13. Mettre une claque et puis c'est tout on en reste là
14. Avoir mis une classe et puis après « causer »
15. Mordre s'il a mordu, cracher s'il a craché, taper s'il a tapé...
16. Mettre au piquet : exiger des tours de cour
17. Mettre au régime celui qui fait le bébé : punir de sortie
18. A table, obliger à finir la quantité que l'enfant s'est servi
19. Donner une tâche d'intérêt collectif
20. Donner un exercice supplémentaire, un verbe à conjuguer
21. Demander une rédaction sur le sujet
22. Mettre des mauvais et des bons points, une note de conduite
23. Envoyer chez le directeur
24. Convoquer les parents : avertir sur le cahier de liaison
25. Exiger que le contrevenant fasse son auto critique
26. Exiger que le contrevenant prenne un moment de réflexion
27. Réunir un conseil de discipline
28. Renvoyer de la classe
29. Formuler un avertissement
30. Priver de piscine, de sortie, d'escalade, de cinéma
31. Exiger la réparation d'un objet abîmé
32. Exiger le remboursement de la casse
33. Exiger des excuses
34. Faire un « petit sermon »
35. Déchirer la punition après réception
36. Administrer une punition collective
37. Désigner au hasard un coupable potentiel pour faire réagir le groupe

1^{ère} tentative de classification

- La non-sanction : pas d'impunité mais nécessité parfois de différer

- La parole seule : elle use ; elle est inefficace s'il y a récurrence
- L'acte de dissuasion : avertissement, chantage, menace ; le sursis peut permettre de redonner une chance à condition qu'il s'accompagne d'un engagement de l'enfant faisable et ayant un sens
- La privation : il faut qu'il y ait un lien avec la règle transgressée (privation de récréation pour violence en récréation et non pas pour un travail non terminé)
- L'expiation : acte d'humiliation et de vexation
- La réparation : elle peut être matérielle, compensatrice ou symbolique
- La suppression de la cause : mise à l'écart, mise sous protection, proposition d'aide, obligation de soin
- La contrainte de réflexion : recherche de solution, réflexion sur les motifs ou les conséquences de l'acte
- L'exclusion : l'exclusion provisoire du groupe
- La sanction collective : différente de la punition collective : conséquence inévitable pour le groupe (punition collective = corvée)
- Le recours à un tiers : parent, conseil, partenaire...
- La publicité : la transgression de l'un permet de s'adresser à tous en veillant à s'interroger sur le bon sujet (fauteur, règle, sanction posée, dommages causés.. ?)

De la punition à la sanction alternative non violente : il n'y a parfois qu'un pas

Toute sanction porte un message son but est d'être efficace, d'éviter la récurrence

Prendre le temps entre enseignants de l'échange, de la dédramatisation, du ressourcement pour être capables de disponibilité, de dédramatisation, de mise à distance, d'humour, d'imagination sans renoncer à la fermeté

- Accompagner l'acte d'une parole qui va rétablir la relation ?
- Vérifier le degré de compréhension par rapport à la règle ou la loi ?
- Comment celui qui a choisi la sanction en a saisi le sens et se reconnaît responsable de son acte ?

La réparation permet la déculpabilisation et la reconnaissance de l'autre

On ne peut tout inventer mais on peut partir de ce qu'on connaît même si c'est la punition pour l'améliorer et la transformer en sanction éducative

Des outils pour faire redescendre la pression

Isoler par :

- la chaise à grandir
- les activités décrochées de la classe
- l'espace bibliothèque

Exclure temporairement : extraire sans exclure

Prendre de la distance dans une situation de crise et faire réfléchir ; elle n'a de sens que pour protéger le groupe, calmer l'émotion du transgresseur et celle de l'adulte ; elle ne peut que être très occasionnelle pour éviter « les toujours exclus »

- l'espace de retour au calme pendant la récréation (balles anti – stress, affiches et feutres, coussins)
- l'espace de retour au calme dans les autres classes (travail d'écriture mais aussi sous forme d'affiche)

Gérer la rupture du contrat

- relation contrainte : ne peut s'en soustraire (la prison)
- relation obligée : la loi, pas de contrainte physique mais risque d'une sanction
- relation contractuelle : règle du jeu

Dans le cadre d'un contrat non respecté, le terme d'exclusion est inadapté : c'est en fait la personne elle-même qui par la transgression d'une règle, en ne respectant pas les clauses, rompt le contrat.

L'auteur est responsable mais n'en est pas toujours conscient : il conviendra de mettre des mots sur l'acte posé

- l'élève a-t-il eu le temps de bien comprendre, d'accepter et de comprendre les termes du contrat ?
- Y-a-t-il changements d'habitude, décalage culturel ?
- Oubli des règles dans l'émotion, la passion du jeu ?
- Difficulté à s'insérer, à jouer le jeu du groupe ?

Apprentissage du contrat par

- **Les jeux de coopération du CP au CM2**
- **Les jeux de société**
- **Les débats philosophiques**

En EPS mais aussi en classe

IV La correction corporelle

Les parents « agresseurs » sont souvent des parents qui hurlent sur leur enfant, qui vont jusqu'à lever la main. C'est la manifestation de leur incapacité à se remettre en question pour ajuster son comportement face à une situation de vie qu'il maîtrise mal ; ils auront alors la tentation de reporter sur autrui leurs problèmes, à chercher des justifications afin de se déculpabiliser. Dans sa relation éducative, l'enfant cherche à déstabiliser l'adulte en lui rappelant trop crûment son histoire et sa fragilité. N'ayant souvent pas de pouvoir sur sa propre vie, l'éducateur se sent agressé ; l'émotion envahissante l'empêche de prendre suffisamment de recul et diminue ainsi ses capacités d'imagination. ; il est intéressant en relation avec les représentants des parents d'élèves de penser à un lieu dans l'école où une fois par mois, serait **organisé « un café des parents »**, lieu de discussion avec éventuellement un intervenant pour mener le débat (sujet restant au cœur de l'éducation sans culpabilisation)

Le coup de pied aux fesses, le coup de livre sur la tête, la tapette derrière la tête, le hurlement de colère manifestent l'insupportable

➤ **Echanges entre collègues de deux écoles proches**

Chercher ensemble des alternatives pour apprivoiser ses émotions, travailler sur les règles, son propre rapport au cadre et sur son autorité, connaître les mécanismes relationnels de base, trouver d'autres moyens de signifier l'insupportable

La difficulté est d'être face à des enfants dont le châtime corporel ou la menace non mise à exécution justifiant la violence physique, font partie de leur quotidien. Comment expliquer ensuite à un enfant frappé de ne pas transgresser par la violence. N'y a-t-il pas un effet pervers de présenter à l'enfant un mal comme un bien ; si l'enfant n'existe que par la violence physique subie, n'aura-t-il pas tendance de la rechercher à l'école ?

L'éducateur est là pour aider l'enfant à transformer la violence en mots

Et quand l'adulte perd ses moyens

Un adulte qui avoue son emportement, qui s'excuse d'avoir perdu le contrôle, qui dit que ce n'était pas le bon moyen et qu'il aurait dû utiliser des mots, ne se discrédite pas au contraire, il reconnaît son geste comme une erreur et s'en excuse. Par contre il reste responsable de certaines décisions et en tant qu'éducateur, il a le devoir de les imposer avec autorité mais sans violence.

Il autorise et s'autorise au droit à l'erreur, assorti de l'exigence de tout mettre en œuvre pour la corriger ; il s'agit là de corriger l'erreur et pas l'enfant. La parole rétablit le lien. L'écoute permet à l'enfant d'exprimer ce que le geste violent a exprimé en lui

Les lignes forment de maltraitance

La copie, les lignes sont l'exemple type de la punition ; elles sont inutiles à la collectivité. Elles ont pour rôle l'expiation de la faute ; leur rôle est l'asservissement.

La copie, les lignes, les exercices supplémentaires de Mathématiques ou de Français appelés la punition intelligente, ne contribuent pas à donner le goût de la matière. Sans rapport net avec l'acte, **la parole accompagnatrice est nécessaire** pour tenter de leur donner du sens et un tantinet d'intelligence et d'humanité.

Si un enfant ne connaît pas une règle de vie, il est prouvé que la copier 30 fois n'a pas de sens ; l'enfant passe son temps à trouver des stratégies de rapidité « je, je, je...ne, ne, ne », Sans s'appliquer ; ce que l'enseignant ne relèvera pas au risque de s'enfermer dans une spirale conflictuelle.

Il est prouvé qu'on apprend mieux en ressentant du plaisir et que la mémorisation fonctionne en association avec des émotions intéressantes

L'emploi de la force physique n'est pas considéré comme acte de violence

Cela relève dans l'urgence de la mise en sécurité, qui est du devoir du citoyen. Elle ne doit pas s'accompagner d'humiliation, de reproches, de coups, de punition mais c'est seulement un rapport de force qui se veut non violent.

Lorsqu'il y a séparation dans une bagarre, il n'y a pas de violence physique de l'adulte cependant il n'y a plus de distance et il convient rapidement de réussir à se dégager du contact physique. S'il y a urgence à intervenir, il y a urgence à s'en dégager.

Dans un incident grave de séparation d'enfants, il est nécessaire que l'enseignant puisse trouver écoute notamment auprès de sa hiérarchie pour exprimer sa colère et sa douleur ; un tel acte met à mal un adulte dans sa personne mais aussi dans son statut professionnel. Lorsqu'il s'agit d'une altercation avec un autre adulte, parent, adolescent (grand frère ou grande sœur), le dépôt de plainte est nécessaire car il y a violence à un agent de l'état dans l'exercice de ses fonctions. Condamner l'auteur de ces actes est indispensable.

Il n'en demeure pas moins de décrypter les raisons du conflit, de mettre à jour les mécanismes ascendants et les éléments déclencheurs ; ce travail d'analyse ne peut se faire qu'après coup, avec d'autres, dans une démarche volontaire, qui permettra de prendre davantage de distance par rapport aux émotions et d'éviter peut être de se remettre dans une pareille situation.

Passer de la punition corporelle à la conséquence corporelle

Donner à l'enfant la possibilité d'éprouver les bienfaits de certaines règles de vie jusque dans son

corps

Des sujets d'échanges

- Nous arrêter pour ressentir l'ambiance de calme qui entoure le travail, l'ambiance d'écoute bienveillante qui permet de se comprendre
- Mettre des mots sur les sensations physiques : « ça me fait quoi de recevoir un coup, d'être soulevé de force, d'entendre des cris de colère ? Cela me fait quoi un sourire ? »
- Faire la différence entre un câlin où l'on se sent aimé, respecté, protégé et libre de s'en aller, et un câlin obligé, où l'on est comme un objet piégé, ou bien qui nous fait peur ou qui nous gêne.
- Utiliser le corps pour se saluer sincèrement ; apprécier une bonne poignée de main
- Sentir la main encourageante du maître sur son épaule « quand il me pose la main sur l'épaule c'est qu'il peut me faire réussir ! »
- Pratiquer le théâtre ou l'expression corporelle pour parler de ses blessures, ses aspirations, ses besoins, ses bonheurs
- Affirmer sa personnalité en libérant sa voix et ses gestes : par exemple au son d'une musique rythmée, comme en expression corporelle
- Apprendre à respirer quand on est énervé : crier, chanter, ou aller courir dehors. Apprendre à débloquent sa respiration et à s'enraciner par des pratiques comme celle de la relaxation. Apprendre à contrôler une agression tout en respectant l'intégrité de son adversaire (cycles de jeux d'opposition, judo, karaté ...voir partenaire comme Sport à l'école)
- Comprendre son corps quand il va mal et en prendre soin pour qu'il aille mieux. S'intéresser aux programmes d'éducation à la santé et à l'hygiène, aux programmes d'EPS (programmation active avec conscience des enjeux)
- Pratiquer les jeux de société où les règles de jeu respectent chacun dans sa personne, sa place et son statut. Expérimenter l'art de la négociation. Les jeux collectifs doivent permettre de passer d'un terrain d'affrontement à un terrain d'entente. Vivre un jeu où chacun, sportif ou non, peut trouver du plaisir et dépasser ses peurs, en intervenant sur les tactiques et sur les règles
- Enrichir des gestes rituels pour enrichir la communication, l'art de la négociation, ou marquer un accord : « serrons- nous la main », « que ceux qui sont d'accord avancent d'un pas »...
- Dynamiser le groupe par des jeux, des danses, des chants... (manque de programmation et progression = source de gêne générateur d'agitation dans les plus grandes classes)
- Echanger pour se rendre compte que les mêmes gestes n'ont pas la même signification pour chacun en fonction de sa culture et de son histoire

V - Traiter une situation de crise dans l'immédiat

Ceci s'avère difficile ; certains conflits sont depuis longtemps sous – jacents ; les deux

protagonistes ont parfois d'eux-mêmes mis en place un « accord de distance » ; chacun choisit de respecter l'autre, sa place dans le groupe en restant « à bonne distance ».

Cependant, des désaccords plus ou moins distanciés s'accumulent, jusqu'à ne plus pouvoir être supportés, et la crise survient s'exprimant par les insultes et les coups pour une brouille qui finalement n'est que l'arbre qui cache la forêt.

Traiter la crise

Deux pièges à éviter

- Ne pas traiter la crise alors que les protagonistes sont encore trop dans l'émotion : il s'agit uniquement de remettre de la distance pour éviter l'ascension de la violence et d'apaiser les émotions ; on peut faire diversion en enchaînant par une autre activité, détourner l'attention ; la crise n'est pas le lieu pour donner une sanction ou dialoguer
- Ne pas considérer que le conflit est résolu et qu'il ne va pas ressurgir ; l'élément qui a permis le retour au calme n'a pas apporté de solutions aux conflits

Attitude de l'adulte

- Ne pas donner de sanction sur le moment ; une sanction donnée sous le coup de l'émotion peut être injuste et sans aucun sens avec le fait vécu
- Tenter de surseoir à ses propres impulsions (pour cela, il faut avoir appris à les reconnaître, les avouer plutôt que de les refouler sans cesse)
- Nécessité de travailler sur sa posture pour cela, prendre conscience de l'importance de son rôle : respirer, bien se positionner, maîtriser sa voix et ses gestes, porter un regard distancié sur la scène qui se déroule
- Ne pas « fusiller du regard » sur celui qu'on pense responsable
- Se parler à soi-même, se rappeler son rôle

Garder la tête froide permet d'identifier le danger et l'urgence

Remettre la distance entre les protagonistes par un élément tiers qui peut être :

- Les sensations concrètes, le « réel », les faits : constater que la règle a été enfreinte sans procès verbal
- L'espace par l'éloignement, la mise à l'écart
- Le temps, en différant ce qui peut l'être : dire à chacun, que lorsque tout le monde aura retrouvé son calme, chacun pourra exprimer son point de vue
- Une tierce personne
- Le groupe lui-même
- La parole : des mots pour aider l'autre à dire sa colère
- De l'action, en proposant à ceux qui sont dans l'émotion, quelque chose de concret à faire
- Un changement de registre : ton calme, ton empathique
- Un événement qui fait diversion : sonnerie,
- Rappel du cadre de la situation, des règles en vigueur, des sanctions encourues

Choix des mots

- Sans jugement : « je vois que tu es en colère » et non « tu as tort de te mettre dans des états pour si peu »
- Signe de reconnaissance : par le ton, le geste, le regard
- Evocation d'un point commun, d'une valeur commune au-delà du différend, les inviter à s'appuyer sur leur ressources humaines

Après le retour au calme

- Ecoute de chacun pour savoir comment individuellement ils ont vécu la situation
- Réunion des concernés
- Choix du lieu pour jouer sur la symbolique des lieux et des espaces
- La réunion d'équipe fonctionne comme un lieu de distanciation à la fois symbolique et théorique
- Centrage du débat sur l'objet de la crise et non sur le comportement de la personne
- Sortie de crise sans humiliation, peur par l'un et / ou l'autre

En conclusion : il s'agit donc de séparer pour réunir

Pour sanctionner, il faut savoir instruire l'affaire

Les différentes phases d'une instruction :

- **Ecouter** les personnes : les éléments irrationnels et psychologiques (sentiments, émotions, estime de soi.) « vider l'abcès »...
- **Analyser** les fonctionnements : comment est comprise la règle, comment se sent l'enfant par rapport à cette règle : s'en sent-il exclu? en comprend-il le sens ?
- **Elucider** les problèmes : la transgression pour faire apparaître la difficulté d'un enfant qui n'avait pas été prise en compte ; l'analyse du problème n'enlève pas la responsabilité de l'auteur qui doit prendre conscience des conséquences de ses actes ; car il faudra trouver les moyens pour éviter que l'enfant s'exclue davantage
- **Juger**
 - Élément factuel : les faits prouvés (qui est le responsable? qui sont les complices, qui est visé, qui est victime, quelle est la gravité des dommages ?)
 - Élément juridique : ce qui dit le code pénal et la jurisprudence (y-a-t-il infraction par rapport à la loi ? y a-t-il transgression d'une règle ? cette règle était-elle connue ?)
 - Élément intentionnel : les motifs (circonstances atténuantes ou aggravantes)

Il arrive que des enseignants fassent rapidement des **procès d'intention**, qu'ils interprètent un peu rapidement les comportements : **les annotations sur les cahiers** du jour en témoignent

- Tu ne t'appliques pas !
- Tu n'as pas appris tes leçons !
- Tu ne réfléchis pas !
- Tu rêves !
- Tu n'as rien compris !
- Tu n'as pas relu !
- Tu n'as rien fait !
- Comme d'habitude !
- Tu n'as pas lu la consigne !
- Tu n'as pas fait attention à la consigne !

Les procès d'intention sont vécus comme de lourdes injustices

Il ne s'agit pas de ne pas punir mais avant tout, il est nécessaire d'aider l'enfant à prendre conscience des raisons de son comportement

➤ **Appliquer la décision prise et envisager l'avenir**

Au moment de donner la sanction, l'enseignant s'appliquera à en donner le sens et à vérifier la

compréhension du message par l'auteur des actes mais aussi les témoins. Il s'agit d'être ferme dans l'application de la sanction et de tenir les promesses.

Ce qui signifie responsabiliser l'enfant

- cadrer sa liberté
- réaffirmer les règles (non négociable et choix possibles)
- lui donner des outils pour gérer cette liberté

➤ **Classer l'affaire**

Souvent l'enfant a une triple peine : l'enseignant, la mère et le père informé par la mère
Il vaut mieux manifester à l'enfant sa possibilité d'évoluer

Il convient de comprendre l'enfant qui transgresse en s'interrogeant nous-mêmes sur les nôtres, au travail mais aussi dans notre vie de tous les jours

- Méconnaissance de la règle : parfois difficulté à se l'approprier par la différence culturelle
- Oubli de la règle : non appliqué au sein du noyau familial comme l'insulte
- Transgression utilitaire, par convenance personnelle : nous-mêmes ça nous arrive (paiement du parking, excès de vitesse...); l'enfant est témoin de la maman qui cache le mauvais comportement au père, qui excuse sa panne de réveil par la maladie... comment l'enfant peut-il grandir sans se dire que la règle peut être transgressée (d'abord quand le père n'est pas là, puis l'enseignant, le surveillant, la police...)
- Vengeance : la transgression peut être une réponse à une agression qui n'a su ou voulu se dire autrement ; réponse à l'injustice, à la violence verbale, physique... celle-ci doit être sévèrement sanctionnée même quand elle répond à la violence elle-même. Evidemment, le rôle du garant institutionnel est d'éviter que chacun fasse sa loi.
- Manifestation d'une souffrance par une transgression signifie le besoin
 - D'être reconnu
 - De recevoir une réponse des adultes qui l'entourent
 - De vérifier les limites
 - De tester l'autorité
 - De faire émerger un conflit qui devient insupportable
 - De convoquer l'adulte en le provoquant « appel au secours » (difficile pour l'adulte qui ne doit pas défaillir)

L'enfant qui transgresse recherche parfois les réponses familiales qu'il interprète comme des gestes d'amour : l'enfant préfère la violence à l'indifférence. Dans certaines familles, la crise de l'enfant entraîne un retour au calme agréable (situation de couple : dispute conjugale se termine par un bouquet de fleurs)

Des réponses :

- Montrer aux élèves qu'on peut être reconnu par rapport à des actions sociales : relations intergénérationnelles /maison de retraite, correspondance avec les enfants hospitalisés, échange avec les IMP
- Echanges avec l'école maternelle : responsabilité
- Organisation d'un rallye lecture pour les CP avec présentation des ouvrages par les plus grands
- Exposition pour les parents sur la citoyenneté (sujet identique traité par chaque niveau de classe (inauguration, visite à 16h30)
- Conseil de classe des enfants, conseil d'école des représentants des enfants
- Organisation de journées à thème une fois par période : journée citoyenne (représentation par les exposés, les saynètes, la cuisine, les interviews, les expositions, une journée sportive gérée par les plus grands)

- Mettre en mots par le chant, la poésie, les récits de vie, les tags, le dessin, la mise en scène)

Moins un enfant à de mots à son vocabulaire, plus il a de risque d'avoir recours à la violence.
Des linguistes parlent de « langue illettrée »

Conflits de loyauté entre la bande – la famille - l'école			
La bande	La famille	conséquences	
Ne pas dénoncer Tenter de mentir Peur de se retrouver seul à l'école mais aussi hors de l'école Nécessaire pour être reconnu et se reconnaître comme différent de ses parents	Porteur de la culture, des valeurs qu'il a intégrées Objection de conscience : engagement militant pose des actes de désobéissance civile (occupation de logement vide, hébergement d'immigrés sans papier)	Entêtement Mutisme Sourire silencieux Violence Pris entre le parent délinquant et le parent capable de peser sur les choix de la société Parent qui s'oppose à l'autorité de l'enseignant, qui conteste sa décision	Ne pas s'adresser de manière frontale Ne pas écraser l'enfant par son niveau de langage, sa morale, son pouvoir statutaire L'aider pour acquérir des outils, pour faire valoir son point de vue, être reconnu, pour se démarquer sans perdre ses copains Ecouter, essayer de comprendre et de tenir compte des repères sociaux du jeune Possibilité de revenir sur une sanction : montrer qu'on peut faire évoluer la règle : adhésion constructive mais critique aux règles communes

La réparation matérielle, la réparation compensatrice, la réparation symbolique ont comme objectif de dédommager les victimes ; au-delà de cette reconnaissance, elle permet au jeune contrevenant de comprendre que le dommage existe, indépendamment de l'intention de nuire : Elle distingue **responsabilité et culpabilité**. La culpabilité, le regret ne sont pas des réponses ; c'est la réparation qui déculpabilise l'auteur du dommage.

Les responsables se déculpabilisent parce qu'ils ont réparé ; il est donc nécessaire de répondre au dommage en tenant compte de trois responsabilités indissociables

- la réparation vis-à-vis de la victime
- les comptes à rendre vis-à-vis de la loi de la morale, de la règle
- ce qui concerne sa vie personnelle : les motifs de l'acte

V Comment s'appuyer sur ce qui est déjà mis en place et l'ajuster si nécessaire

La dette

La sanction peut représenter le prix d'une dette à l'égard de la victime ou du groupe...l'auteur de l'infraction de s'en acquitter pour retrouver sa place dans le groupe, dans l'espace symbolique des échanges.

Triple finalité de la sanction

- psychologique (pour réconcilier le sujet avec lui – même)
- éthique (pour responsabiliser le sujet par rapport à ses actes)
- politique (elle rappelle la loi pour préserver l'identité du groupe)

Quand il y a un temps de retrait, une médiation par une tierce personne et une activité positive du groupe, il est possible qu'il y ait une réelle envie de réconciliation.

La réconciliation passe par l'envie de reconnaissance ; l'envie de reconnaissance et le besoin de limites sont réels chez l'enfant et encore présentes chez l'adulte ; en prendre conscience est le moyen de ne pas ajouter de la violence à la violence.

Payer sa dette aide à développer le sens de la compassion et la capacité d'empathie.

Attention aux bons points ...et aux mauvais points

La note, le code auquel on retire des points ou un degré par manque de soin alors qu'on évalue des connaissances en Mathématiques, n'a pas de sens.

On pourrait imaginer

- le permis à gagner des points : dès qu'une règle serait assimilée, l'élève augmenterait son nombre de points.
- Le permis sous forme de vignettes « erreurs à corriger » : au lieu d'être vécues comme des objets de sanction, la transgression servirait de support à l'apprentissage de la règle comme « éléments de progrès » (évaluation formative)

Attention, à ne pas confondre le permis à points et le permis de conduire : le permis de conduire donne le droit à une autonomie reconnue avec des compétences évaluées. Le permis à points donne en général le droit de rien, ne permet rien et ne varie pas d'une classe d'âge à une autre : il n'y aurait donc pas davantage à grandir

L'objectif du pédagogue est il là pour aider l'enfant à intégrer les règles, à apprendre à grandir, à se conduire ? Ou à avoir la paix en le disciplinant ? Docilité ou autonomie ?

La privation de récréation

Elle est interdite dans les textes. Ecarter un enfant de la cour de récréation pour éviter un danger, ce n'est pas une punition mais la gestion d'un moment d'émotion. Une fois apaisé, l'enfant reprend sa place dans le groupe

Surveillance et période probatoire

La surveillance peut viser l'autonomie

- Pendant une semaine, je te surveillerai de près en récréation
- Puis la semaine suivante, je te surveillerai que de temps en temps
- Puis la troisième semaine, je te demanderai à chaque début de récréation, ce que tu comptes faire pendant ces moments
- Puis la quatrième semaine, je te demanderai comment tu comptes organiser tes récréations
- Puis la cinquième semaine, je ferai de temps en temps un point avec toi
- Ensuite, je serai là si tu veux en parler

Ajuster la sanction au costume de l'intéressé

Les règles sont souvent écrites mais pas les sanctions ; l'apprentissage de la loi, ne devrait elle pas provoquer d'abord une réflexion sur le sens ? En général, le règlement institutionnel et familial s'associe à l'apprentissage social par l'application d'un code.

En termes de sanction, il ne faut pas s'enfermer dans des réglementations rigides et égalitaires.

La punition collective sert d'exemple d'injustice

La punition collective peut casser le groupe ou renforcer l'adhésion du groupe contre celui qui a commis la transgression : le bouc émissaire.

La punition collective renforce la culpabilité du transgresseur mais génère également la peur. La punition collective incite à la délation et érode de la solidarité et de la vie collective

La punition collective génère le sentiment d'injustice, un climat d'incompréhension ; elle est inefficace et souvent mal gérée par l'adulte. Elle génère des situations de blocage, des conflits d'autorité voir des épreuves de force

Il faut distinguer punition collective et sanction collective plutôt conséquence collective

Nous sommes dans un système d'interactions, de gré ou de force.

L'action de chacun peut avoir des effets positifs ou négatifs sur le groupe. Une transgression individuelle peut avoir des conséquences sur le groupe.

Une sanction collective peut aussi être les limites que met un adulte à une intervention : « il y a trop de bruit, vous êtes trop agités, je vous donne un travail personnel écrit » ; l'enseignant ne perd pas sa crédibilité puisqu'il n'avoue pas une impuissance plutôt il marque un temps de pause pour justement ne pas se mettre en colère et réfléchir à la suite.

La sanction collective est éducative dans le sens où elle va vers un partage de pouvoirs, de responsabilités avec des citoyens amenés à avoir une place dans le fonctionnement du groupe. En cas d'un fonctionnement négatif du groupe, l'éducateur peut être amené à accompagner le groupe dans une recherche de solutions par conséquent vers l'apprentissage de la citoyenneté ; le fonctionnement du groupe doit toujours viser la réinsertion de celui qui a fait des erreurs.

VI le silence

Oser sortir du silence

Il est important de pouvoir être reconnu dans sa souffrance ; quand quelqu'un se sent victime d'une situation, il est important pour elle de trouver un espace pour exprimer sa plainte : comprendre ce qui se passe autour de lui mais également savoir ce que ça provoque ou convoque en lui. Il est nécessaire d'avoir conscience que sa propre histoire, ses propres valeurs, attachements influencent la façon de vivre les situations d'aujourd'hui.

Ecouter c'est prendre le risque d'entendre, de savoir à quel moment passer le relais où d'agir pour assister une personne en danger.

Il faut amener la personne à sortir de la plainte ; c'est très difficile de pouvoir se demander « *qu'est ce qui dépend de moi et que je peux changer* » ; entendre que c'est la personnalité de la personne qui la fait victime est très dur à entendre

Certaines victimes ne sortent pas de la plainte car c'est le seul moyen qu'elles ont pour attirer l'attention des autres. Il faut alors l'amener à faire des choix

« Que comptes tu faire maintenant ? vas tu rester dans cette posture en attendant que le destin agisse pour toi ? vas tu choisir de changer quelque chose de toi ? de faire un choix ? En t'accommodant de la situation parce qu'il y a des avantages que tu ne veux pas perdre ou que tu as trop peur ? ou bien tu choisis de te défendre, de porter plainte ou d'écrire une lettre de protestation ? tu peux choisir de te retirer, de démissionner, de partir ? A moins que tu pense possible de faire un compromis, de proposer une médiation ? il est important que ce soit ton choix ! »

Le bouc émissaire

S'interroger sur la place de la loi dans le groupe (rappeler le garant)

S'interroger sur la place de la parole (où quand comment ?)

S'interroger sur « comment redonner confiance au bouc émissaire ? »

Pour combattre la violence, il est important de mettre en place des situations diversifiées, où chacun trouvera une place, une activité, un mode d'expression, où chacun sera valorisé sans faire de l'ombre aux autres

Le tiers dans le conflit

- Celui qui intervient dans l'urgence
- Le médiateur : difficile pour la directrice ; possible pour des élèves
- L'instance prévue pour la sanction ; il n'appartient pas aux élèves de sanctionner leurs pairs, mais de trouver des solutions de régulation, d'ajustement en écoutant les besoins des autres, c'est tout à fait envisageable. C'est l'adulte qui doit faire autorité

L'écoute de qualité s'appuie sur un regard qui respecte la personne qui s'exprime, une attitude corporelle qui indique l'attention, un emplacement qui favorise la parole, sans juger, sans banaliser, pour mettre avec respect des mots sur l'émotion, sans disqualifier le ressenti, permettant ainsi à la personne écoutée **de prendre de la distance avec son émotion**. L'écouter laisse à la personne la **responsabilité de sa vie**

Carl Rogers : la congruence signifie qu'il vaut mieux une écoute spontanée et authentique même maladroitement qu'une écoute technique mais pas sincère

VII Quelle autorité ?

L'écoute ne se heurte pas à la fermeté

Son autorité ne doit pas se fonder uniquement sur son pouvoir de coercition (punitions et récompenses) ou de subordination (consignes descendantes comme mode de relation) ; elle existe que par la crainte qu'elle suscite. Elle tient autant que l'interlocuteur s'y soumet ; si celui-ci commence à s'opposer à l'autorité en place, celle-ci vacille ou est poussée à augmenter sa force de répression.

Anatole France disait de l'autorité « on l'écoute avant même qu'il n'ait parlé »

L'autorité se situe dans un rapport de force. Faire acte d'autorité, c'est parfois imposer des contraintes ; ce qui ne veut pas dire avec intention de violence mais dans le respect des règles et de la loi ainsi que le contrôle des émotions.

L'autorité trouve sa légitimité parce qu'elle est **instituée**. Mais elle trouve son efficacité dans **la compétence et l'exemplarité**. Elle est respectée autant qu'elle est **respectable et respectueuse**. L'autorité des professeurs et des parents doit être une **alchimie de fermeté et de bienveillance**

L'émotion et l'histoire personnelle de l'enseignant peuvent parfois venir contrarier son propre projet éducatif. Pour évoluer, il faut d'abord reconnaître l'émotion qu'il ressent face à la transgression d'un enfant, puis face à la sanction qu'il doit poser. Il arrive que des adultes punissent par colère ou par désir de vengeance ; quand ils hésitent à sanctionner, c'est souvent par peur, défaitisme ou attendrissement ; mais éduque-t-on ainsi ? Les sentiments et les souvenirs d'enfance interfèrent dans l'attitude des éducateurs en général ; cela peut parfois les guider mais aussi les perturber.

Exercice personnel

Cet exercice a pour objectif de permettre aux adultes qui ont à sanctionner de reconnaître et

d'exprimer les émotions qu'ils ressentent dans leur fonction d'éducateur. et d'évoquer les épisodes de leur histoire personnelle auxquels elles font écho.

1. Quelles sont les émotions que j'ai l'impression de vivre le plus souvent, dans mon métier ?
2. Quelle est l'émotion qui peut le plus me perturber ?
3. Quelles sont en moi les émotions physiques de cette émotion perturbatrice ?
4. Dans ce cas, qu'est ce que je fais, habituellement ?
5. Qu'est ce que j'aimerais savoir faire ?
6. Est-ce que mon entourage devine facilement mes émotions ?
7. Est-ce que j'exprime facilement à l'enfant mes émotions ?
8. Qu'est ce que je ressens au moment de sanctionner un enfant ?
9. Qu'est ce qui m'amène à crier et à m'emporter ?
10. Existe-t-il une punition que je regrette d'avoir donnée ?
11. Dans quel cas, j'hésite à sanctionner ?
12. Quelle est ma réaction face à un enfant très en colère ?
13. Quelle est ma réaction face à un enfant qui a peur de moi ?
14. Quelle est ma réaction face à un enfant au visage fermé, imperméable ?
15. Quelle est ma réaction face à un enfant qui pleure ?
16. Le jour où je pense avoir bien géré une situation, comment ai-je fait ?

L'autorité tranquille

Rapport se fonde sur la confiance, sur la recherche partagée de solutions, recherche de compromis sur la base d'un intérêt commun ; elle agit sur l'environnement immédiat.

Cette autorité se construit et s'entretient. « Le progrès vient toujours d'un handicap surmonté » Albert Jacquart.

Peser dans une relation, c'est avant tout prendre ses responsabilités en se posant les bonnes questions :

- Quelle est ma responsabilité ?
- Quelle est ma fonction ?
- Quelle est ma compétence ?
- Quel est mon intérêt ?
- Quelles sont mes convictions ?
- Qu'est-ce que tout cela m'autorise ?

S'affirmer devant l'autre

Ne pas refouler ses peurs mais y faire face, en être conscient, les assumer, les apprivoiser, les surmonter. La peur n'est pas honteuse ; elle nous signale un danger potentiel. Il faut apprivoiser nos émotions. Elles filtrent notre perception du monde et influencent nos raisonnements. Elles ont une faculté à prendre le pilotage et à envahir si elles ne sont pas mises en distance. Elles sont alors perturbatrices et empêchent de prendre des décisions judicieuses.

Attention à :

- l'apitoiement (famille difficile, pauvreté...) : elle intervient quand la sanction est associée à la punition ; la mise à distance de cette pitié est nécessaire en ayant une image positive de la sanction
- le stress et la fatigue

On doit tout contrôler

On est sans cesse sur le qui vive

On ne peut être spontané

En fin de journée, on n'en peut plus

Il s'agit de d'interroger sur sa propre hygiène de vie et sur la gestion personnelle de sa vie.

- la peur du conflit ou de la réaction d'autrui

Il est nécessaire de prendre conscience qu'il est possible de vivre sans être d'accord ensemble et sans pour autant que le silence et la soumission de l'un soit la condition de la coexistence. Nous avons toujours besoin d'apprendre à écouter et à parler.

Les peurs qui empêchent d'avancer

- Peur des plaintes des parents
- Peur des menaces reçues
- Peur du regard des autres
- Peur de l'accident
- La surprise
- Le manque d'assurance : le manque de fermeté conduit à la violence ; l'enfant a besoin de se confronter à un non qui ne vient pas, et quand il est enfin exprimé, c'est sous forme de sanction excessive
- La colère : l'utiliser intelligemment, c'est trouver en elle l'énergie pour réagir ; et savoir la transformer en mots et en actes cohérents avec les valeurs que nous défendons.
- Le sentiment d'impuissance : il fait passer de l'autorité à l'autoritarisme ; une fois que la plainte s'est exprimée, il ne faut pas sans arrêt la faire résonner car au lieu de la raisonner, on l'amplifie et on aggrave de fait la perception du problème ; il convient de sortir de l'impuissance pour agir efficacement sur son environnement immédiat en donnant des objectifs réalistes, en posant des exigences vivables pour les autres et pour soi-même et en évitant de se mettre dans des impasses et dans une logique d'échec. Parfois sortir de l'impuissance, c'est se demander : « qu'est ce qui dépend de moi, de nous, et que nous pouvons changer ? »
- La tristesse : la tristesse est le signe d'une perte. La tristesse nous invite à un travail de deuil (perte de confiance, perte d'une illusion...)
- Oser dire : de nombreuses personnes voudraient être entendues, comprises sans parler. Il faut dire les choses, ses exigences sans imaginer que l'interlocuteur va les deviner

Ecouter et comprendre l'élève, ce n'est jamais trop l'écouter ; s'il est écouté et compris, il aura tendance à davantage respecter les règles et les autres. L'élève sera d'autant plus disposé que les tâches proposées seront attractives et seront ajustées à ses besoins et ses possibilités. ; Il est important que la pédagogie soit participative et interactive, c'est-à-dire mettant les élèves en communication entre eux.

La qualité de la relation pédagogique optimise le bien être de chacun : respecter le corps et ses rythmes, prendre en compte les émotions, réduire les contraintes à l'indispensable, travailler à la qualité de la communication, c'est créer une ambiance de travail favorable pour atteindre les objectifs d'apprentissage.

VII Agir ensemble contre la violence

Travailler en équipe et se concerter. Faire ensemble c'est aussi s'exposer au regard des pairs ; c'est à leur contact reconnaître ses erreurs et accepter de changer son comportement, ses habitudes. C'est accepter de perdre son indépendance pédagogique.

Il est important de permettre aux élèves de s'impliquer dans la résolution de leurs conflits, leur offrir des espaces de parole et de négociation où ils pourront également s'exprimer sur les règles et leur permettre d'évoluer.

Il est nécessaire de travailler avec les partenaires éducatifs entre autre les parents ; cependant la relation est parfois difficile et n'aboutit pas au but recherché ; lorsqu'on parle de l'élève à ses parents, le parent entend parler de « son enfant » ; la relation glisse alors d'un rapport statutaire à un rapport affectif.

En qualité d'enseignant, des questions s'imposent :

- **Si je mets un mot**, à qui je m'adresse ? Est-ce que je connais la situation familiale ?
- Qu'est ce que j'attends du ou des parents ?
- Est-ce que je peux anticiper les conséquences familiales de ce mot voire de l'avertissement ?
- Est-ce que l'élève a conscience de ces conséquences ?
- A qui cet avertissement va-t-il servir ?

- **Quel est l'objectif visé ?**

L'enseignant qui tient régulièrement au courant les parents des faits voire des méfaits, affirme chercher à responsabiliser la famille et aussi « mettre la pression » sur l'enfant : il s'agit là d'instaurer la peur du gendarme ; mais quelle est la part de responsabilité de l'enseignant ?

Si la transgression à l'école est un message de l'enfant :

- Quelles conditions doivent être requises pour une transmission aux parents ?
- De quel ordre est la question : pédagogique ? comportementale ? affective ? pourquoi émerge-t-elle à l'école
- Qu'attend l'élève ?
- Pourquoi la sanction scolaire ne suffit pas à clore l'histoire ?

Si l'objectif est le soutien de la parentalité :

- Est-il efficace de renvoyer à travers le cahier de liaison une image négative de l'élève ?
- Confirmer l'échec parental, ne risque-t-on pas de retourner contre l'enfant : reproches, abandon, culpabilisation...
- Le cahier de liaison sert-il à renvoyer les progrès de l'élève, écrits devant lui ?

Beaucoup de parents renvoient par leur résistance à l'école, leur propre culpabilité et sentiment d'impuissance

Quelle est la motivation des enseignants qui vont au – devant des parents ?

- Réparer l'enfant ?
- Faire la morale aux parents ?
- Exprimer implicitement son désarroi ou sa colère face à un élève qui nous dé – narcissise ?
- Imposer un modèle éducatif ?
- Résister à la prise en compte de la réalité en culpabilisant élèves et parents ?

Conditions d'un partenariat parents enseignants ?

Le partenariat suppose pour s'exercer une certaine égalité ? Où est la parole de l'enfant ? Du parent ? Où est-elle écoutée ?

L'expérience montre que si les parents sentent leur enfant heureux de venir à l'école, ils viendront plus volontiers rencontrer l'enseignant.

Les difficultés des enfants réveillent très souvent les souffrances anciennes des parents à l'école.

Certains parents ne viennent jamais parce qu'ils s'y sentent exclus voire humiliés par le discours utilisé a contrario d'autres culturellement vouent une confiance aveugle à l'école.

Il n'est pas toujours utile de tout communiquer aux parents pour éviter l'intégration d'un système de domination – soumission. L'école a aussi pour fonction une loi séparatrice : une mission d'accompagnement de l'enfant, d'éducation du citoyen, de favoriser la sortie de l'enfant de sa famille (condition pour que l'enfant puisse grandir, se développer et apprendre à être responsable de sa vie et de lui-même)

- Des occasions pour faire connaissance : dans et hors l'école, avec ou sans partenaire
- Donner aux parents plus démunis des occasions de parole et des repères

CRITERES D'EFFICACITE D'UNE SANCTION

La victime ou les victimes

- La transgression a-t-elle été nommée ?
- La victime est-elle reconnue ?
- Réparation du dommage ? Reconnaissance symbolique ?
- La victime a-t-elle renoncé à toute idée de vengeance ?
- Le lien détérioré par l'acte rétabli ? amélioré ?

La règle

- Réaffirmation de la règle transgressée. Compréhension de son sens ?
- A-t-on abouti à une amélioration de la règle ?
- Un nouveau contrat a-t-il été passé ?
- Le garant est-il réhabilité dans son autorité ?

Le sanctionné

- A-t-il pris conscience de l'acte ? du dommage ? de la règle ?
- A-t-il un sentiment de « justesse » de la sanction ?
- A-t-il intégré la règle ? y a-t-il non récidive, amendement définitif, amélioration ?
- Est-il entendu dans son intention ? Est-il reconnu comme une personne distincte de son acte ?
- Après exécution de la sanction, est-il déculpabilisé ? apaisé ?
- Le lien détérioré par l'acte est-il rétabli ? amélioré ?

Le groupe

- A-t-il pris conscience de l'acte ? du dommage ? de la règle ?
- A-t-il un sentiment de « justesse » de la sanction ?
- Est-il responsabilisé ? devenu davantage garant devant la loi ?
- A-t-il adapté son fonctionnement, cherché des solutions ?
- L'ex-contrevenant est-
- il réintégré dans le groupe ?
- Le groupe a-t-il pris le goût de la solidarité ? la situation a-t-elle été dédramatisée (humour...) ?

BIBLIOGRAPHIE

- **Sanctionner sans punir Dire les règles de vie pour vivre ensemble - Elisabeth MAHEU**
Chronique sociale
- **Harcèlements à l'école - Nicole CATHELIN – Albin Michel**
- **Carl Rogers et l'éducation éducative - Jean Daniel ROHART – Chronique sociale**
- **Faire l'Ecole, faire la classe - Philippe MEIRIEU – ESF Editeur**
- **La famille change-t-elle ? Daniel COUM – érès**
- **Chouette ! ils philosophent – encourager et cultiver la parole de l'écolier**
Emmanuel AURIAC- SLUSARCZYM/ Martine MAUFRAIS - scérèn CRDP Auvergne
- **Jouons ensemble – jeux coopératifs – 40 jeux de groupe pour les 6- 12 anq**
Ouvrages à commander www.nonviolence-actualite.org
NON-VIOLENCE ACTUALITE
PB 241
45202 MONTARGISCEDEX